



RESUME DU GUIDE DES PRECAUTIONS MINIMALES D'UTILISATION D'UN MASQUE-BARRIERE

Ce document est une synthèse du référentiel publié par l'AFNOR le 27/03/2020.

Son contenu est uniquement informatif, et n'engage ni l'AFNOR, ni FASK.

Dans sa [publication du 27 mars 2020](#), l'AFNOR précise que le dispositif dit « **masque barrière** » a pour fonction de **compléter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale**. Il est destiné au grand public et notamment à toute personne saine ou asymptomatique.

Le masque barrière contre le COVID-19 n'exonère absolument pas l'utilisateur de l'application des gestes barrières qui sont essentiels, ainsi que les règles de distanciation sociale.

Ce dispositif n'est pas destiné à être utilisé par les personnels soignants au contact des patients.

Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745, ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425.

Domaine d'application

Un masque barrière est **destiné à l'usage par des personnes saines** ne présentant pas de symptôme clinique d'infection au COVID-19 et **n'étant pas en contact avec des personnes présentant des symptômes**.

Son port limité à une demi-journée permet de constituer une barrière de protection contre une éventuelle pénétration du virus COVID-19 dans la zone bouche et nez de son utilisateur ou d'une personne se trouvant à proximité. Il a pour vocation de **protéger cette zone contre tout contact avec les mains**.

L'utilisation du masque barrière est envisagée par exemple pour une personne quittant son domicile pour se rendre sur le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou pour effectuer des achats de première

nécessité dans des établissements autorisés. Ce dispositif peut contribuer à la protection de l'ensemble d'un groupe portant ce masque barrière.

Seule la protection limitée contre le risque visé est revendiquée.

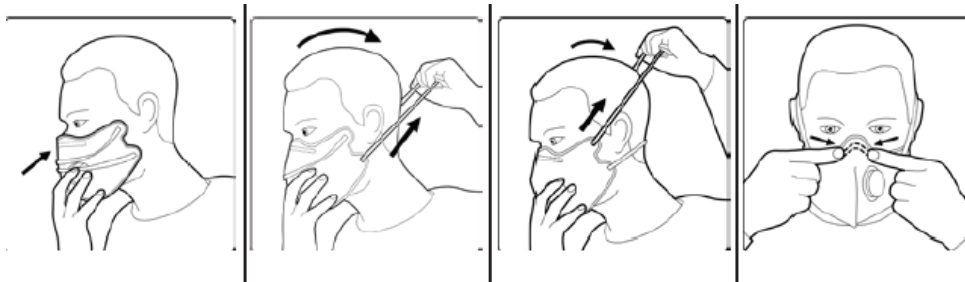
IMPORTANT :

- Le masque barrière n'est pas soumis à une évaluation de conformité par des organismes notifiés ou laboratoires. Sa conception selon les règles de l'art, sa fabrication et son contrôle de qualité de la production reste à la responsabilité du fabricant.
- Une attention est portée sur le fait que le masque barrière aura une efficacité maximale s'il est porté en contact direct avec une peau nue.

AVERTISSEMENT :

Le masque barrière contre le COVID-19 n'exonère absolument pas l'utilisateur de l'application des gestes barrières qui sont essentiels.

MISE EN PLACE DU MASQUE-BARRIERE CONTRE LE COVID-19 :



(le modèle dessiné dispose d'une soupape, mais le geste reste le même pour tout type de masque)

Pour une information complète, nous vous invitons à prendre connaissance du guide d'utilisation des masques-barrières publié par l'AFNOR : cliquez [ici](#).

ADDITIF REDIGE PAR FASK :

Ce même 27 mars 2020, **le journal *La Provence* a publié un article** dans lequel la journaliste Agathe Westendorp présente **les avis de différents professionnels et organismes de santé** ; en voici un résumé rédigé par FASK :

Pour le CHU de Grenoble, qui a été l'un des premiers à proposer un tutoriel pour confectionner les masques barrières avec un patron à l'appui, *« il est bien précisé qu'on le met uniquement pour sortir et qu'on l'enlève dès qu'on rentre chez soi en le prenant par les côtés en évitant la bouche. Il faut aussi le laver à 30°C avec une lessive habituelle et le repasser car la température peut tuer le microbe. »*

De son côté, l'institut du Cancer de Montpellier a lancé un appel sur les réseaux sociaux proposant à des bénévoles de confectionner des masques en tissu pour protéger le personnel non soignant.

Toutefois, certains émettent des réserves comme le responsable du Pôle Urgence SAMU et Gériatrie à l'APHM, le Pr Patrick Villani :

« Chacun cherche à se protéger le mieux possible mais porter un masque et des gants peut donner un faux sentiment de sécurité et diminuer la vigilance de chacun. Les gestes barrières et le confinement restent les meilleures solutions. »

Enfin Frédéric Collart, chef du service de chirurgie cardio-thoracique à l'Hôpital de la Timone reconnaît que *"c'est une question difficile et que ces masques peuvent protéger les personnes âgées, mais sont contre-indiqués en milieu hospitalier."*

De son côté, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) rappelle que **« le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage de mains fréquent avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon. »**

Remerciements à l'[AFNOR](#) et au journal [La Provence](#).